

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DJS 214 Attribution de la dénomination Denise et Robert Gamzon au centre sportif (gymnase et terrain d'éducation physique) situé 29, rue de la Lancette (12e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux du 11 juin 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Denise et Robert Gamzon au centre sportif (gymnase et terrain d'éducation physique) situé 29 rue de la Lancette (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination Denise et Robert Gamzon est attribuée au centre sportif (gymnase et terrain d'éducation physique) situé 29 rue de la Lancette (12e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO